



---

# Avis d'audience publique

---

Le 31 mai 2010

Réf. 2010-H-06

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique de deux jours concernant la demande présentée par Hydro-Québec visant à renouveler et fusionner ses permis d'exploitation pour le réacteur nucléaire de Gentilly-2 et son installation de gestion des déchets radioactifs solides, situés à Bécancour (Québec). Hydro-Québec demande la délivrance d'un permis d'une durée de cinq ans.

En vertu des permis actuels, Hydro-Québec est autorisée à exploiter la centrale nucléaire de Gentilly-2 et son installation de gestion de déchets, à posséder et manipuler certaines substances nucléaires et exercer d'autres activités décrites dans les permis.

Première journée d'audience: 18 août 2010  
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage,  
280, rue Slater, Ottawa (Ontario)  
Heure : Selon l'ordre du jour publié avant la date de l'audience

Deuxième journée d'audience: 3 et 4 novembre 2010  
Lieu : Auberge Godefroy, au 17575, boul. Bécancour,  
Secteur St-Grégoire, à Bécancour (Québec)  
Heure : Selon l'ordre du jour publié avant la date de l'audience

L'audience sera webdiffusée en direct et sera archivée pour une période de 90 jours sur le site Web de la CCSN.

Le public est invité à commenter la demande d'Hydro-Québec dans le cadre du deuxième jour d'audience. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le 4 octobre 2010, en ligne à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm> ou à l'adresse postale ci-dessous. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- un énoncé faisant état de la forme de l'intervention, soit par mémoire, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels tels que l'adresse et les numéros de téléphones sont essentiels afin de confirmer le lien entre le mémoire et son auteur. Si vous souhaitez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels, veuillez les soumettre sur une page distincte. Il est à noter que tous les mémoires seront accessibles aux membres du public; il s'agit d'en faire la demande au Secrétariat.

Le mémoire d'Hydro-Québec et les recommandations du personnel de la CCSN, qui seront examinés lors de la première journée de l'audience, seront disponibles après le 19 juillet 2010. Ces documents ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous. L'ordre du jour et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca).

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)